



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	USAGES					
		h1	habitation unifamiliale	■	■	■	
p1	communautaire récréatif				■		
u1	utilité publique légère				■		
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	1	0	
	Nombre de logements	max.	1	1	1	0	
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■				
	Jumelée			■			
	Contiguë				■		
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	--	
	Largeur minimum	(m)	7	7	5	--	
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	55	--	

TERRAIN							
	Superficie minimum	(m ²)	800	700	600	--	
	Largeur minimum	(m)	25	12	10	--	
	Profondeur minimum	(m)	30	30	30	--	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
	Avant minimum	(m)	10	10	10	--	
	Avant maximum	(m)	--	--	--	--	
	Latérale minimum	(m)	5	0	0	--	
	Total des deux latérales minimum	(m)	10	5	0	--	
	Arrière minimum	(m)	9	9	9	--	
	Espace naturel	(%)	60	60	60	--	
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,15	0,15	0,15	--	
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--	--	
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--	--	

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)	(1)	--		
		(2)	(2)	(2)	--		

ZONE: **Ha 612**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

(2) PIIA 003 - Quai

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2019-01-21	2018-U53-77	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR:

612